



LA PAROLE

SÉNAT COUTUMIER
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

JOURNAL D'INFORMATIONS
DU SÉNAT COUTUMIER

TRIMESTRIEL GRATUIT - JANVIER 2014 - N°19

LE MOT DU PRÉSIDENT

C'est un honneur et un privilège pour moi au nom de l'aire Djubea/kapumè de présider le Sénat coutumier ; Cette année 2014 sera cruciale, des élections municipales provinciales vont peut-être changer l'échiquier politique de notre pays avec en point de mire des décisions importantes qui devront être prises pour le devenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie. Le Sénat Coutumier apportera dans le panier des discussions tous les éléments qui vont concourir à construire notre pays où les valeurs et l'identité kanak seront définitivement inscrites dans l'organisation de la société. Et c'est cela qui donnera du sens et de la consistance au destin commun que chacun appelle de ses vœux ...



Mr Paul VAKIE
Président du Sénat Coutumier

SUITE EN PAGE 2

SOCLE COMMUN DES VALEURS KANAK

Page
13 à 18

**SYNTHESE FINALE
DECEMBRE 2013**



**Armand GOROBREDJO
L'ARAIGNÉE
ET LE CHAPEAU**



P26 à 29

**HOMMAGE
AU GRAND
COUTUMIER
CHARLES PITA**



P19 à 21

**VISITE DU PRÉSIDENT
DU SENAT DE LA
REPUBLIQUE FRANCAISE**



P30 - 31

P3 à 6

PORTRAIT



M. Paul VAKIE

Président du Sénat Coutumier

**14ème congrès du
pays Kanak,
les 29,30,31 août 2013**

P 7 à 12

**Suivi des travaux du 22
et 29 octobre 2013
Commission éducation
et formation jeunesse**

P 22 à 25

**Coordonnées des
officiers publics
Coutumiers
au 1er JANVIER 2013**

P 32

Conservez
les numéros
de «La Parole»,
un jour, ils vous
seront utiles ...



(SUITE)

LE MOT DU PRÉSIDENT

2 ... Notre institution depuis l'année dernière sous la présidence de Luc Wema a lancé ce grand chantier qu'est le Socle Commun des valeurs Kanak.

Ce travail qui nous mobilise tous coutumiers, politiques, religieux femmes, jeunes, sociétés civiles, va aboutir cette année à une grande tournée dans nos chefferies pour présenter les conclusions de ces longs mois de palabres et de réunions dans nos huit aires coutumières.

Quant bien même notre civilisation nos traditions se transmettent oralement de génération en génération depuis la nuit des temps, ils nous faut aujourd'hui faire face au monde qui nous entoure et accompagner les évolutions normales de notre communauté.

Tous ces bouleversements des valeurs humaines qui remettent en cause les fondements même de la société et plus particulièrement de la notre doivent nous interpeller. Nos valeurs, nos droits, notre civilisation doivent être inscrits afin que nul n'oublie d'où nous venons, ce que nous avons dû subir et surtout où dorénavant nous avons décidé de nous diriger.

L'année 2013 a vu bon nombre de nos anciens nous quitter, ils demeurent notre référence car ils ont souvent porté à bout de bras les pierres pour construire l'édifice de notre futur.

Les travaux du Sénat sont multiples et complexes ils sont à la dimensions des enjeux de la société contemporaine.

Notre SOCLE COMMUN amène la preuve que les autorités coutumières sont capables de relever ces défis qui permettront de faire valoir pleinement nos droits et l'unité de notre peuple.

A toutes et à tous dans la grande pirogue, je vous souhaite une très bonne année 2014.



DECOUVERTE ET PAROLE

PAUL VAKIE

Président du Sénat Coutumier

Lors du 14ème Congrès du Pays Kanak qui s'est tenu dans la tribu de Boréaré, l'Aire Djubea-Kapume avait déjà été coutumièrement désignée pour prendre la relève, selon le rituel mis en place depuis la création du Sénat Coutumier. Au sein de cette Aire, les coutumiers ont choisi Monsieur Paul VAKIE pour siéger à la présidence de l'institution coutumière. Celui ci continuera à la tête du Sénat la tâche de ses prédécesseurs : œuvrer pour la reconnaissance de l'identité et de la culture Kanak.

3



Président Paul VAKIE, Général en chef des armées en N.C, Armand GOROBOREDJO

“ A cette époque, il n’y avait pas de dispensaire sur l’île, et deux des frères et sœurs de Paul souffrant de la dysenterie, sans le moindre espoir de recevoir des soins, en moururent...”

PREMIERS SOUVENIRS

Alors que les soldats américains s'étaient déployés sur l'île, Paul se souvient encore, dans son plus jeune âge, des chocolats et des bonbons que les soldats distribuaient aux enfants du village qui découvraient là quelque chose de tout à fait nouveau.

Les femmes, elles, étaient plutôt étonnées de voir ces grands GI afro-américains déambuler dans l'île : des noirs libres et en uniforme. Il faut dire qu'à l'époque, le code de l'indigénat distinguait deux catégories de personnes : les citoyens français (de souche métropolitaine) et les sujets français, c'est-à-dire les Kanaks. Ces derniers, privés de la majeure partie de leur liberté et de leurs droits politiques ne conservaient sur le plan civil que leur statut personnel, d'origine religieuse ou coutumière.

A cette époque, il n'y avait pas de dispensaire sur l'île, et deux des frères et sœurs de Paul souffrant de la dysenterie, sans





4

« Originaire de la tribu de Touété à Kunie, Paul VAKIÉ est né en 1940 pendant la deuxième guerre mondiale. Homme de coeur au caractère doux et au large sourire, il aime à dire que les deux plus beaux moments de sa vie furent le jour de son mariage et celui de la naissance de son premier enfant. »





Président Paul VAKIE entouré des autorités coutumières de l'Île des Pins

le moindre espoir de recevoir des soins, en moururent... Par ailleurs, à cause de l'isolement de l'île, l'école n'était pas à la porte d'à côté. Ce n'est donc qu'à l'âge de 7 ans que Paul fit sa rentrée scolaire et commença à prononcer ses premiers mots de français.

ETUDIANT MALGRÉ L'ADVERSITÉ

En 1951, alors qu'il avait 11 ans et qu'il jouait dans la cour de l'école avec d'autres enfants, le Directeur, non loin de là, était en train de manipuler un fusil, l'arme était chargée et un coup partit par accident. Paul reçut la balle dans l'œil droit et en perdit définitivement l'usage. Comme il fallait tout de même

s'inquiéter de son avenir, les parents de Paul décidèrent de l'envoyer sur la Grande Terre pour ses études. Il se retrouva donc au Pensionnat Sainte Thérèse de Païta où il obtint tout d'abord son Certificat d'Etudes - il fut d'ailleurs l'un des premiers Kanaks à l'obtenir - puis il continua ses études jusqu'en 1964 et réussit son BEPC. Par la

jamais parlé le français avant l'âge de 7 ans.

UN COUPLE D'ENSEIGNANTS

En 1972, Paul se maria avec Gabriella, une jeune femme originaire de Nengone, ils eurent 3 filles et 2 garçons, dont l'un d'eux fut adopté coutumière-

Paul enseigne principalement dans les classes de CM1, de fin d'études et dans les classes de soutien scolaire, avant de prendre une retraite bien méritée en 2001.

suite, il suivit une formation professionnelle pour devenir instituteur. Un parcours hors du commun à l'époque, surtout pour un jeune homme n'ayant

ment. Depuis lors, ils sont les heureux grands parents de 10 petits-enfants. Avec son épouse, elle aussi institutrice, ils passèrent presque

plus de 3 décennies dans l'enseignement, basés tour à tour à Païta, Thio et l'Île des Pins. Paul enseigna principalement dans les classes de CM1, de fin d'études et dans les classes de soutien scolaire, avant de prendre une retraite bien méritée en 2001.

EVÈNEMENT MARQUANT

Un jour de 1987, Jean-Marie Tjibaou avait réuni ses têtes pensantes non loin de Koné, dans la tribu de Ateou, la plus haut placée dans la chaîne, ce pour prendre des décisions importantes, en plein cœur des événements. Paul faisait alors partie du comité directeur de l'Île des Pins, et parmi les personnes présentes se trouvait un reporter du journal «Le Monde», qui avait été dépêché sur place pour couvrir la rencontre.

Devant rentrer rapidement sur Kunie, Paul partit avec le journaliste qui conduisait la voiture.

Arrivés à un embranchement, ils furent arrêtés par plusieurs Kanaks qui leur conseillèrent de prendre une autre route car là où ils devaient passer se trouvait un escadron de gendarmes. Le journaliste déposa Paul à Nouméa qui rentra à l'Île des Pins, c'est alors qu'il apprit que deux des gendarmes avaient été tués à Koné, après son départ.

SÉNATEUR COUTUMIER

Représentant l'Aire Djubéa Kapumê depuis 2010, Paul entre dans la quatrième année de sa mandature de cinq ans. Par la force des choses et le fait qu'il doive aller quasiment chaque jour au Sénat Coutumier - quand il n'est pas en déplacement sur la Grande Terre ou les îles, voire à l'étranger -



Paul VAKIE

Président du Sénat Coutumier



Paul et son épouse habitent à Magenta où ils hébergent leur petite fille de 20 ans et leur petit fils de 17 ans qui font leurs études à Nouméa.

Pendant les vacances scolaires, ils partent vers Kunie pour rejoindre le reste de leurs enfants et petits enfants, mais notoriété oblige, sur place, Paul passe une bonne partie de son temps à répondre aux multiples questions qui lui sont posées par tout un chacun.

CONVICTIONS PERSONNELLES

6

Comme beaucoup de Kanak, Paul rallia l'UC en 1960, comme le firent bien d'autres.

A ce jour, Paul fait toujours parti de l'Union Calédonienne sans pour autant en être un membre actif ■



Octave TOGNA, Président Paul VAKIE et le Président du Sénat de la République française Mr Jean-Pierre BEL



De gauche à droite : Gand Chef Clément PAÏTA, le secrétaire général Jean-Luc MAHE, à l'occasion de la pose de la pierre pour l'extension du Sénat

Les 29, 30, 31
août 2013

Tribu de Boréaré

14ÈME CONGRÈS DU PAYS KANAK

Cette année, le 14^{ème} Congrès du Pays Kanak s'est tenu dans la Tribu de Boréaré, District Coutumier de Boréaré, Aire Coutumière Ajiè Aro, lieu d'origine du Président sortant, M. Luc WEMA.

**Discours d'ouverture
du Président du Sénat
Coutumier, M. Luc WEMA.**

“Mr le Président du Conseil Coutumier Ajiè Aro, Messieurs les Présidents des Conseils Coutumiers, Mme le Maire de

la Commune de Waa Wii Luu, Mr le Président du Congrès de la Nouvelle Calédonie, Mr le Président du Gouvernement de la Nouvelle Calédonie, Mr le Haut-commissaire de la République, Messieurs les autorités coutumières de l'Aire, coutumière Ajiè Aro, Mesdames, Messieurs.

Nous arrivons avec ce 14^{ème} Congrès du Pays Kanak, sur les tertres qui m'ont vu naître, au terme de ma mandature à la tête de cette institution. Je voudrais en premier lieu, vous remercier de votre présence, qui démontre l'importance

que vous portez aux travaux de notre institution.

Je vous ferai, par la suite, un état de nos activités pendant cette mandature, mais il me paraît important de vous faire part de nos plus vifs remerciements du fait de la qualité de nos relations de travail pendant cette période où j'ai assuré cette présidence et qui je l'espère continuera avec mon successeur.

Il est vrai que nous aurons pu aller plus vite sur certains des chantiers portés par l'institution, mais il me semble que nous avons -chacun dans nos domaines de compétences - produit les efforts nécessaires pour les amener à leur niveau actuel, pour ensuite transmettre le flambeau au Pays Djubéa Kapumè qui assumera la présidence de l'institution pour l'année 2014.

Il est vrai, que cette mandature 2010/2015, pour laquelle j'ai assuré la Présidence pour cette année 2013 a été une mandature charnière, car en fin de période nous aurons, avec mes collègues des autres Pays, à laisser une institution, qui, j'en ai l'intime conviction, sera re-

Président sortant et Sénateur Luc WEMA



connue comme incontournable pour le futur de ce Pays. C'est dans ce sens que pendant cette année de ma mandature, j'ai porté tous les dossiers que nous avons eu à traiter.

Pendant ces 3 jours de Congrès, nous aurons à faire le bilan de l'année écoulée. Comme je l'avais indiqué lors de ma prise de fonction à la Tribu de Netchaot en Pays Païci Camuki l'année dernière, « le temps de la réflexion est maintenant écoulé, et nous entrons désormais dans un temps de production ». C'est ainsi, que sur la base des réflexions de nos aînés lors des 2 mandatures précédentes et même -avant eux- depuis la



Coutume de bienvenue des autorités coutumières à l'aire AJIE ARO



Les 29, 30, 31
août 2013

14ÈME CONGRÈS

8

mise en place du Conseil Consultatif Coutumier, nous portons nos efforts sur ce chantier qu'est « Le Socle Commun des Valeurs Coutumières Kanak ».

Ce chantier est primordial, car après la reconnaissance politique du Peuple Kanak au travers de l'Accord de Nouméa et de son identité au travers de son inscription dans la constitution française, il faut maintenant qu'une « place juridique » lui soit reconnue. Cette « place juridique » ne sera pas imposée par l'Etat, mais reconnue par les futures institutions issues de l'après Accord de Nouméa.

En l'état actuel des choses, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a un pouvoir normatif. Ce pouvoir va de plus en plus se renforcer. C'est l'objectif à terme des transferts de compétences...

Dès lors, comment va-t-il procéder pour l'édiction des règles juridiques ?

Va-t-il conserver l'essentiel du corpus des règles de droit français et simplement les transposer à la Nouvelle-Calédonie ?

Ou au contraire, va-t-il être

plus audacieux et s'engager dans un processus d'innovation juridique en tenant compte d'abord des particularismes et réalités de la société Kanak et néo calédonienne?

Et il est de notre devoir, nous Kanak, au travers de nos institutions et autorités coutumières, de poser les bases juridiques de ce que nous voulons pour le futur de notre coutume.

C'est pour cela, que je fais appel à tous, pour participer à ce vaste chantier. C'est de notre capacité, à produire les réflexions nécessaires -pour justifier la perpétuation de nos valeurs coutumières-, que notre coutume sera prise en compte à sa juste valeur juridique.

Pour finir, je souhaite que ce 14 ème Congrès du Pays Kanak en Pays Ajiè puisse renforcer nos liens de travail et produire, pour l'année à venir, des objectifs tenables et réalisables, à la hauteur de nos moyens, que nous nous serons engagés à tenir et fixés.

Mesdames, Messieurs, chers congressistes, bon Congrès et merci de votre attention.



Sénateur Armand GOROBORDJO

Discours du Maire de Waa Wii Luu,

“Mr le Président du Conseil des Chefs de Clans de la Tribu de Boréaré, Mr le Président du District de Boréaré, Mr le Président du Conseil Coutumier Ajiè Aro, Mr le Président du Sénat Coutumier, Mr le Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, Mr le Président du Gouvernement de la Nouvelle Calédonie, Mr le Haut Commissaire de la république Messieurs les autorités coutumières de l'Aire Ajiè Aro, Mesdames, Messieurs.

C'est avec une grande humilité que je vais, au nom de la Commune, intervenir, ici, aujourd'hui, dans le cadre de ce Congrès du Pays Kanak, que la

Commune, à travers le District coutumier de Boréaré et le Conseil Coutumier Ajiè Aro a l'honneur d'accueillir. Je veux vous faire part de mon plaisir, d'être avec vous en ce jour, car j'ai toujours, au travers des actions que la Commune initie, tenu à ce que notre culture,- la coutume- soit présente. C'est ainsi que chacun des grands chantiers communaux a toujours été précédé de gestes coutumiers.

De même, dès le début de ma mandature, le Conseil Municipal a fait inscrire sur le budget communal un financement pour soutenir les projets que chacun des 5 districts de Waa Wii Luu pouvaient élaborer. C'est ainsi que le District de Boréaré, a pu en bénéficier. Par

DU PAYS KANAK

contre, je peux, à ce jour, constater que ces financements ont été très peu utilisés. Cela du fait peut être d'un manque d'information, ou d'organisation de nos structures coutumières.

Au travers de ma fonction de Maire, et d'élue provinciale, j'ai, à d'autres niveaux, pu apprécier les échanges avec les autorités et institutions coutumières :

- A l'Association des Maires de Nouvelle Calédonie au travers de nos travaux sur les transferts de compétences

- Au fonds Nickel et au comité consultatif des mines au travers de vos avis sur les différents dossiers examinés.

- Au Congrès de la Nouvelle Calédonie lors de votre présentation du chantier – ô combien important pour nos populations Kanak – sur le « Socle Commun des Valeurs Kanak »

- A la Province Nord, au travers des réflexions sur le foncier pour la construction du Centre Culturel ou de son futur contenu.

- Sur la Commune au travers de votre présence sur toutes nos manifestations.

A la lecture du programme que vous avez établi pour ce Congrès, j'ai pris connaissance de certains sujets sur lesquels vous travaillez.

De gauche à droite : Président de l'Aire AJIE-ARO, Mme Le Maire Valentine EURISOUCHE, Joseph NEKARE 2ème Vice Président sortant



Luc WEMA Président sortant, Octave TOGNA 1er Vice Président sortant, le Délégué du haut-commissaire, Rock WAMYTAN Président du congrès, Georges MANDAOUE représentant des affaires coutumières du gouvernement de la NC

Je peux en premier lieu vous indiquer que je suis intimement convaincue que le futur de nos populations n'est envisageable qu'avec des autorités coutumières –héritées de nos vieux- et des institutions coutumières –héritées du combat politique de nos aînés- fortes, bien assises et reconnues par nos pairs. Je ne peux, donc ici, que vous faire part de mes encouragements, pour mener à terme ce grand chantier sur lequel vous vous êtes attelés : Le Socle Commun des Valeurs Kanak.

Ce chantier, si je l'ai bien compris, devra mener les autorités et institutions coutumières que vous êtes, à établir le socle de nos valeurs. Socle qui viendra enrichir le travail de reconnaissance de l'identité Kanak, déjà

inscrit au Chapitre XIII de la Constitution Française et qui nous permettra également de remplir ce destin commun sur lequel le Pays s'est engagé.

Je ne peux rester insensible au fait que vos travaux portent également sur la situation des femmes kanak. Là aussi, je ne peux que vous encourager à pousser vos réflexions, afin de donner des réponses à des situations que des femmes/filles kanak vivent dans leur quotidien. Il en est de même pour la Jeunesse Kanak. Comme vous le savez la Commune de Waa Wii Luu est, parmi celles, où le stock dur de l'ADRAF est des plus importants.

Je vous demande dans le cadre de vos travaux sur le foncier, de

poser les bases, afin que le foncier coutumier, puisse être disponible pour des aménagements / infrastructures publiques ou tout simplement accessible pour du développement économique.

Enfin, je voudrais envoyer un message particulier aux 5 districts du Conseil Coutumier AJIÈ Aro situés sur cette Commune de Waa Wii Luu, pour les encourager à multiplier les efforts, qu'ils engagent déjà, pour restructurer les autorités et institutions coutumières de la Commune. Je voudrais leur assurer, qu'au terme de leurs travaux de restructuration, qui leur permettra d'avoir une meilleure représentation et expression de leurs demandes, ils pourront toujours compter sur l'aide de la



14ÈME CONGRÈS

10

*Commune pour les soutenir.
Pour finir, je vous souhaite un
bon Congrès du Pays Kanak en
Pays Ajiè.
Mesdames, Messieurs, merci de
votre attention."*

RECOMMANDATIONS DU XIV^{ème} CONGRÈS DU PAYS KANAK de BOEARE

I- SUR L'UNITE, LA COHERENCE ET LA SOLIDARITE DU MONDE COUTUMIER

Il est réaffirmé, comme au XIIIème Congrès de NET-CHAOT les principes suivants :

- Il faut une seule unité et donc une seule parole du peuple kanak
- Il faut la solidarité et travailler à une plus grande cohésion entre les 8 Pays et le Sénat Coutumier
- Il faut une plus grande efficacité et de la souplesse dans nos relations y compris avec les autres institutions pour faire valoir notre place et notre légitimité.

Sur ce thème de l'UNITE, de la COHERENCE, de la SOLIDARITE et de l'EFFICACITE du monde coutumier kanak, il est constaté qu'il y a trop de décalage entre les

Conseils Coutumiers et une dérive de certaines pratiques administratives, voire coutumières.

Le XIVème Congrès pour atteindre les objectifs évoqués, propose que sous l'autorité du Président du Sénat Coutumier et du Ministre du Gouvernement en charge des affaires coutumières, deux réunions de travail puissent se tenir d'ici la fin de l'année sur le fonctionnement des Conseils Coutumiers et du Sénat Coutumier. Ces réunions regrouperont, la DGRAC, les 8 secrétaires généraux, le SG du Sénat Coutumier, en présence des 8 présidents des conseils coutumiers sur le thème de l'efficacité, de la transparence et de la communication. (Il est demandé d'ores et déjà aux secrétaires généraux des conseils coutumiers de transmettre au directeur de la DGRAC et au secrétaire général du Sénat Coutumier les questions qu'ils souhaitent voir aborder en priorité - la 1ère réunion se tiendra au mois d'octobre).

II- LE CHANTIER DE LA JEUNESSE

Ce chantier est pris en charge par le Sénat Coutumier depuis

2009. Le premier congrès de la jeunesse kanak a eu lieu à Bangou en 2010 et le deuxième en 2012 à Luécila-Drehu. Il peut être constaté que depuis 2010, les provinces compétentes en matière d'enseignement, de culture, de sport et de jeunesse ainsi que la NC ont mis en place des programmes et des moyens pour aider la jeunesse.

Le Congrès du Pays Kanak rappelle que l'approche des institutions coutumières est, d'aider la jeunesse à se pren-

dre en charge. Le XIVème congrès considérant le travail fait par les autres institutions propose que le Sénat Coutumier et les conseils coutumiers, axent leur plan d'actions sur les points suivants en 2013/2014 :

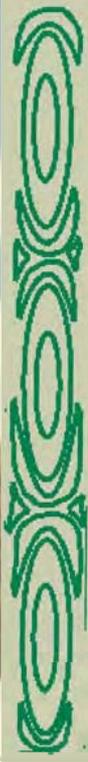
a) poursuivre la mise en place d'un plan de formation intitulé « Ecole de la coutume », qui comprendra deux niveaux : le premier, est la formation de jeunes leaders dans les conseils coutumiers à partir des candidatures proposées



Discours généalogique d'une autorité coutumière de l'Aire AJJE ARO

Les 29, 30, 31 août 2013

DU PAYS KANAK



ou entérinées par les conseils coutumiers ; le deuxième est à mener dans chaque conseil coutumier auprès des chefferies, sur le fonctionnement des autorités coutumières, la traduction des généalogies et des cérémonies coutumières.

b) l'école de la coutume vise notamment à préparer les jeunes garçons et filles qui prendront en charge le travail de la jeunesse dans les conseils des jeunes de l'aire et dans le conseil des jeunes du pays.

c) il est recommandé aux autorités coutumières du pays d'associer la jeunesse (garçons et filles) aux activités de la coutume dans chaque structure coutumière et de les aider à prendre en charge des activités d'animations propres

b) S'agissant d'un travail de sensibilisation des

jeunes aux réalités actuelles, il est proposé que les conseils coutumiers se rapprochent des communes et des provinces compétentes.

c) La proposition d'un service civil citoyen émise en 2009 par le Sénat Coutumier, obtient de plus en plus d'échos dans la société civile. Par ailleurs, la très forte demande en direction du SMA provenant de la jeunesse kanak, confirme la pertinence de cette proposition.

Le congrès propose que le conseil coutumier Ajiè Arhô et le Sénat Coutumier engagent une auto saisine auprès du Gouvernement et du congrès de la NC afin d'engager une étude de faisabilité sérieuse de ce projet qui devrait être basé à NANDAÏ dans la commune de Bourail.

III- SUR LES TERRES

a) la réalisation des cahiers des chefferies a vu cette année un début de concrétisation avec les 3 chantiers pilotes dont le financement a été inscrit par le gouvernement de la NC.

Les deux premiers districts sont BAYES et GAÏTCHA, où le maître d'œuvre BET MW a engagé la structuration de l'opération avec les conseils des chefs de clan.

Le congrès encourage les parties prenantes à cette opération pour qu'elles soient menées à terme et dans les plus brefs délais.

Le congrès du pays kanak demande au gouvernement et au Sénat Coutumier de veiller à la bonne exécution de ces programmes pilotes et de pérenniser le financement de ce programme dans l'avenir.

b) le transfert de l'Adraf et la réforme foncière.

Le congrès rappelle la motion adoptée au congrès de Netchaot en 2012. Les propositions suivantes sont retenues pour être débattues aux EG2-terres et ressources :

- La réforme foncière doit être poursuivie et il convient d'étudier de nouvelles modalités à proposer pour une reconnaissance du lien à la terre plus souple et permettant la poursuite des activités de développement.

- Sur les modalités de transfert de l'Adraf, le congrès du pays kanak est plus favorable à la mise en place d'un établissement public où siègeront les représentants des coutumiers.

- Sur le stock dur actuel de l'Adraf, le Sénat rappelle ses propositions émises en 2010 et préconise la mise en place de comités de gestion du stock dur par conseil coutumier avec pour chaque dossier la présence du district ou de la chefferie concernée, de la commune et de la province. Cela permettra d'avoir une approche coutumière consensuelle du lien à la terre articulée à une approche d'aménagement



Les 29, 30, 31
août 2013

FRANÇOIS DE NOUËL

14ÈME CONGRÈS DU PAYS KANAK

12



des terres coutumières.

Le XIVème congrès propose que le Sénat Coutumier arrête une date pour la saisine du gouvernement de la NC et l'Etat après les Etats Généraux de XARACUU où seront conviés les présidents des conseils coutumiers.

c) Par ailleurs, il conviendra également de développer une réflexion sur la mise en place d'une structure de gestion des terres coutumières et d'un fonds de financement du développement sur les terres coutumières.

- Enfin, les travaux menés par la fédération des GDPL doit se poursuivre pour faire aboutir les propositions sur la structure juridique des GDPL ainsi que la mise en place d'une

chambre consulaire des GDPL.

IV SUR LE CHANTIER DU SOCLE COMMUN DES VALEURS KANAK

Il est rappelé que c'est le chantier prioritaire des années 2012 / 2013 / 2014. L'étape à atteindre est la formulation validée par l'ensemble des conseils coutumiers et des chefferies, du système des valeurs kanak ainsi que des principes fondamentaux du droit coutumier. Compte tenu des écarts entre les différents conseils coutumiers, le congrès demande :

a) Que les conseils coutumiers s'engagent à mettre en place des comités d'animation avec les chefferies pour mener le

travail dans chaque chefferie/Aire.

b) Que les membres du comité de pilotage soient mobilisés pour fin octobre, début novembre afin de discuter du projet de rapport final de synthèse

c) Que la participation des autorités coutumières des conseils coutumiers soit effective aux EG2-terres et ressources des 13-14 septembre à XARACUU et aux EG3- organisation sociale et ordre juridique coutumier de DREHU les 3 et 4 octobre et de IAÏ et de NENGONE.

d) Que la participation des forces vives du peuple kanak et des Elus kanak soit effective et active pour nous aider à avancer tous ensemble.

Le XIVème congrès du pays kanak confirme que la collecte des pratiques coutumières propres à chaque aire coutumière est partie intégrante de ce travail (la parole au pied des sapins et des cocotiers et les évolutions et dérives constatées) et devra se poursuivre en 2014. Le XIVème congrès du pays kanak réaffirme l'objectif pour fin février 2014, de faire valider le socle commun des valeurs kanak par l'ensemble

des chefferies et des conseils coutumiers. Le XIVème Congrès du pays kanak réaffirme l'importance de ce chantier qui doit permettre aux populations et aux structures coutumières une réappropriation de nos valeurs et les aider à mieux cerner et maîtriser l'évolution rapide de la société moderne dans laquelle nos populations sont baignées aujourd'hui.

V- LES RELIQUES DU GRAND CHEF ATAÏ .

Il est proposé d'utiliser le terme « RELIQUES du Grand Chef ATAÏ ».

Le congrès du pays kanak après avoir pris connaissance du cadre arrêté ensemble par le Sénat Coutumier, le conseil coutumier Xârâcùù et le clan Dawari a pris acte des informations suivantes : le retour des dépouilles du grand chef et de son porte parole, se fera vraisemblablement en septembre 2014. Il est demandé aux conseils coutumiers et aux chefferies de suivre avec attention, le travail du chemin coutumier qui doit courir pour remobiliser les clans directement concernés et les autorités coutumières en général ■

SYNTHÈSE FINALE DÉCEMBRE 2013

Rappel des objectifs et de la méthode La Délibération cadre

Le Sénat coutumier a, par délibération fixé l'auto saisine qui lui permet d'engager au titre de l'article 145 de la Loi organique, cette vaste réflexion sur la :

« DEFINITION DU SOCLE COMMUN DES VALEURS KANAK ET DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES DROITS AUTOCHTONES KANAK ».

Méthode : TRANSPARENCE et gestion PARTICIPATIVE

Pour mettre en œuvre ce chantier, deux structures ont été mises en place :

- l'Instance de pilotage
- le Comité d'animation.

Des réunions de présentations ont été organisées précédant ou accompagnant les 3 Etats Généraux et les 3 séminaires lesquels ont regroupé environ 1200 personnes dont 300 personnes ont suivi l'ensemble des travaux.

Les Etats généraux de synthèse du chantier du socle commun des valeurs kanak lancé en début d'année 2013, se sont tenus sous la présidence du Sénat Coutumier au Centre Culturel Tjibaou. Environ 300 personnes ont suivi les travaux et ont adopté les présentes résolutions

LES RESOLUTIONS ADOPTEES les 5, 6 et 7 décembre 2013 Aux ETATS GENERAUX DU Centre Culturel TJIBAOU

1) « La grande pirogue » est bien arrivée comme prévu sur le rivage de «plage 1000» du Centre Culturel Tjibaou Elle est arrivée avec, à son bord, les représentants de tout le pays kanak lesquels ont pu mesurer durant ces deux jours le travail réalisé en un an de mobilisation. Sur proposition du président du Sénat Coutumier, Paul VAKIE, ces travaux ont été placés sous le signe de la conti-

nuité du travail de réhabilitation et de réappropriation de la dignité kanak lancé en 1975 par Jean Marie Tjibaou avec Mélanésie 2000.

2) Grâce au travail fourni au travers des Etats généraux, l'assemblée a proclamé que le système des Valeurs Kanak ainsi que les principes qui sous-tendent la coutume, sont reformulés et précisés dans les conditions présentes du 3ème millénaire après qu'ait été prise en compte l'évolution historique inhérente à la colonisation et au processus de décolonisation en cours.

3) Nous affirmons que l'écriture du droit coutumier est en marche et que le chantier du socle commun des valeurs kanak a permis dans les conditions décidées de transparence et de mobilisation, d'engager une écriture appropriée, propre et déterminée des valeurs et des pratiques de la coutume.

4) L'écriture du socle commun des Valeurs Kanak est une œuvre collective et endogène du peuple kanak qui doit

aboutir à sa transcription dans toutes les langues du pays kanak.

5) L'écriture du système des Valeurs Kanak et des principes fondamentaux présentés dans sa formulation à l'issue de ces Etats généraux de synthèse est adoptée et servira de base au document final qui sera présenté à la validation des chefferies en avril 2014.

Il s'agit des points suivants :

A) Le système des Valeurs Kanak

B) La parole de la case ou "la parole des vieux qui nous vient des pieds de sapins et de cocotiers"

C) Peuple Autochtone, colonisation et décolonisation

Les points D et E doivent être approfondis en langue de chaque région et pays kanak :

D) Le cycle de la vie d'une personne

E) Les Valeurs Kanak et Valeurs occidentales

6) Le travail mené en 2013 sur le socle commun des Valeurs Kanak a permis d'approfondir l'identité Kanak dans ses dimensions philosophiques et

sociétales. Il propose une vision généreuse, cohérente et non-discriminatoire pour le peuple kanak d'un nouveau projet de société.

7) Les problématiques abordées au cours des Etats généraux de l'année 2013 portent sur l'ensemble des composantes de la vie des citoyens autochtones du pays :

- Le droit civil coutumier (la personne, le couple, la famille, le clan),
- Les structures/autorités coutumières,
- Les terres & ressources,
- La justice coutumière,
- L'éducation et la transmission et les structures coutumières / les institutions républicaines

Les recommandations feront l'objet de la suite des travaux de réflexion en 2014 et devront le cas échéant aboutir à des projets de textes réglementaires et législatifs.

8) Recommandations sur la poursuite des travaux

— Sur les structures —

A) Instance de pilotage
- Le bilan met en évidence les difficultés de fonctionnement d'une telle structure.

B) Comité d'animation :
Le comité d'animation doit poursuivre son activité pour conduire à la validation du socle commun par toutes les chefferies du pays et aider les conseils coutumiers et le Sénat Coutumier à animer la poursuite des travaux sur les différents volets et recommandations ;

SYNTHÈSE FINALE

• Dans chaque conseil coutumier, le comité d'animation et les membres du comité de pilotage doivent être au côté du bureau du conseil coutumier pour mener à terme la validation des travaux par toutes les chefferies et les districts.

• Une réunion présidée par le Sénat Coutumier, se tiendra dans chaque conseil coutumier entre les mois de février et de mars pour présenter le Socle Commun des Valeurs Kanak et lancer la campagne d'explication et d'adhésion auprès des chefferies.

C) Tâches et calendrier de travail

— Au niveau des Conseils coutumiers

- Traduction en langues du socle des valeurs et des principes fondamentaux
- Traduction et approfondissement du tableau du cycle de la vie de la personne
- Poursuite du travail de structuration sur le terrain des chefferies, des autorités coutumières.
- Programmation de tournées dans les chefferies.
- Préparation de l'AG de chaque conseil coutumier (février-mars) qui réunira les représentants du Sénat Coutumier, les membres du Conseil coutumier, les membres locaux de l'ins-

tance de pilotage de chaque Conseil coutumier et du CAT.

— Au niveau du Sénat —

- Vendredi 31 janvier 2014 : AG des 8 pays en pays Hoot Ma Waap

- Février avant le mardi 10 mars 2014 : tenue d'une AG par conseil coutumier pour la présentation et le déplacement des «pirogues SCVK itinérantes» dans les chefferies.

- Du mardi 10 mars au vendredi 4 avril 2014, déplacement par chefferies des pirogues itinérantes.

- Samedi 5 avril 2014, réunion de l'instance de pilotage sur le texte de la déclaration finale ;

- Samedi 12 avril 2014 : AG des CC et des chefferies pour la validation définitive de la Déclaration

- Les jeudi, vendredi et samedi 24, 25 et 26 avril 2014 : Congrès du pays kanak : Adoption/proclamation de la Déclaration – Fête Culturelle de l'Igname

SYSTEME DES VALEURS et les PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA COUTUME (à valider par les autorités coutumières en avril 2014)

A) LE SYSTEME DES VALEURS KANAK

1) La VIE est sacrée Le SANG, source de la vie provient de l'ONCLE UTERIN.

2) Le NOM lie la personne à son clan et à la terre. Il traduit l'histoire du clan dans le cycle générationnel.

3) LA PAROLE

issue de l'esprit de l'ancêtre et de la coutume est sacrée Elle sanctifie et nourrit les étapes de la vie d'une personne et les relations sociales-culturelles et naturelles entre les composantes de la société kanak.

4) LE DISCOURS COUTUMIER est l'expression de la parole coutumière sanctifiée par les parties à une cérémonie à l'occasion d'un événement défini et contextualisé.

5) LE DISCOURS GENEALOGIQUE situe l'histoire des clans dans le temps et dans l'espace. Il est récité dans des conditions spécifiques par les dépositaires de cette parole par définition immuable.

6) Les valeurs de COHESION, d'HARMONIE et CONSENSUS impliquent en permanence la recherche de l'EQUILIBRE entre l'homme collectif (famille-clan) et son groupe social, entre la société et la nature environnante.

7) Le RESPECT, l'HUMILITE, la FIERTÉ et l'esprit de RESPONSABILITE

permettent à chacun, à chaque famille, à chaque clan, à chaque chefferie de se situer à l'intérieur de son groupe, dans les deux systèmes relationnels paternels et maternels dans sa chefferie en tant que clans originels et clans assis et dans le discours générationnel.

8) L'APPARTENANCE et la RELATION avec l'autre sont des données fondamentales de la

personne kanak laquelle est toujours référencée à son groupe social.

9) La RECIPROCITE et LES RELATIONS se conjuguent car les relations, que ce soit au niveau paternel ou maternel ou entre clans sont marquées par le DON et le CONTRE-DON.

10) La DIGNITE traduit le respect de la personne humaine en relation avec sa condition d'homme, de femme d'enfant et de vieux, membre de son clan, membre de la société en rapport avec la morale coutumière;

11) L'IGNAME et le TARO sont les symboles de la coutume kanak. Leur présence dans les cérémonies coutumières marque l'ancrage des clans dans leurs terroirs ; Il en est de même du SAPIN et du COCOTIER qui bordent les terres claniques et les espaces coutumiers.

12) La MONNAIE kanak - Andhi, Biéé etc...- dans sa composition représente l'homme Elle porte et cristallise la parole délivrée à chaque type de cérémonie. Elle est une valeur déterminante dans toutes les coutumes faites sur la grande terre.

13) La SOLIDARITE / PARTAGE, l'ACCUEIL / l'HOSPITALITE marquent les rapports socio-



culturels et donnent une vision généreuse, ouverte et souriante à la famille/clan et à la chefferie.

14) Le TRAVAIL au sens d'activités productrices traditionnelles vise la satisfaction des besoins de la famille, du clan et permet d'assumer ses responsabilités et ses DEVOIRS dans l'organisation sociale.

15) La recherche du CONSENSUS, la pratique du CONTRE POUVOIR, du PARDON et la recherche de la VÉRITÉ avec l'expression de la SINCÉRITÉ et de la BONNE FOI sont intégrées dans l'esprit et la mentalité de chaque personne et dans la pratique coutumière. Ces valeurs doivent être respectées et développées dans la société.

B) LA PAROLE DE LA CASE ou PAROLE DES VIEUX «AUX PIEDS DES SAPINS et DES COCOTIERS»

VISION PHILOSOPHIQUE **16)** Le mythe de « Téa Kanaké », le mythe de « Yaouma » comme les autres mythes kanak sur l'apparition de l'homme sur la terre déterminent dès l'origine, le positionnement de l'homme et de la femme par rapport aux éléments naturels.

17) L'esprit de l'ancêtre porte la « parole » créatrice de l'homme.

18) Les kanak appartiennent à cette terre depuis plus de 4000 ans. La civilisation kanak appelée aussi civilisation de l'igname a apprivoisé d'une manière continue l'espace naturel de la montagne à la mer, au delà de la ligne d'horizon. C'est l'esprit de l'ancêtre qui organise et nourrit le lien spirituel du clan et de ses membres à la nature.

OCCUPATION DE L'ESPACE **19)** Les clans ont peuplé le

pays à travers des sentiers coutumiers, les catastrophes naturelles, les guerres une organisation sociale et la maîtrise de techniques agricoles, horticoles, de pêches et de navigation.

Les vestiges archéologiques traduisent l'existence d'une population importante, il y a quelques siècles avant l'arrivée des premiers européens.

20) Les migrations en provenance de l'extérieur (du Vanuatu et de Polynésie) ont été accueillies suivant les règles de l'hospitalité coutumière et la place des nouveaux arrivants a été octroyée suivant les règles coutumières de l'époque propres à chaque région.

21) L'occupation de l'espace dans la société kanak renvoie à l'existence de tertres claniques reconnus et à la maîtrise de cet espace (habitat et cultures). Cela est traduit sur la toponymie, dans les discours

généalogiques et dans les récits de guerres.

- La cohabitation de clans dans un espace donné renvoie aux alliances et aux règles préservant la vie, la solidarité et la cohésion.

- L'accueil des clans sur un territoire donné renvoie aux règles d'hospitalité, aux affinités claniques et à l'organisation sociale basée sur la complémentarité.

Les récits de contes, de légendes et de mythes évoquent les guerres entre clans lesquelles ont aussi ponctué les conflits dont les conflits de souveraineté.

23) L'organisation sociale est fondée sur le respect de l'esprit des ancêtres dans un territoire donné sur la maîtrise de l'environnement naturel, la complémentarité et la solidarité des clans.

Le plus grand restera toujours l'aîné de l'ancêtre apparu dans l'espace considéré.

LES STRUCTURES COUTUMIÈRES **24)** La

« parole » issue de l'esprit de l'ancêtre, fonde le clan sur un territoire donné où il plante son tertre clanique.

Le rapport qui lie un clan/son ancêtre-esprit à un espace naturel donné marque intrinsèquement les gènes d'un clan et des individus qui le composent.

25) Le clan regroupe toutes les lignées qui se revendiquent d'un ancêtre-esprit commun. Le discours sur le mythe clanique situe le mo-

ment et l'espace où est apparu l'ancêtre.

26) «La grande case de ...» ou «chefferie» : dans un espace donné, le regroupement - sous l'autorité d'un poteau central appelé « l'aîné » ou « grand frère »

- de lignées composantes du même ancêtre ou de clans aux fonctions complémentaires, structure toujours l'organisation sociale kanak.

Ce regroupement appelé autrefois «la grande case de ...» ou «le peuple de» a, depuis la colonisation, été couramment dénommé «la chefferie de ...». La chefferie détient dans l'histoire de la tradition kanak, les éléments constitutifs de la souveraineté autochtone que sont : un territoire, un peuple et une autorité exerçant son pouvoir sur tous les attributs liés à la dite souveraineté.

LA PAROLE ET LA PERSONNE **27)**

Chaque individu se détermine par rapport à son clan paternel et à son clan maternel

- Le bébé à la naissance, reçoit le souffle de la vie de son oncle utérin. Il intègre également le "hou" ou l'esprit de l'ancêtre avant de recevoir par

la suite du clan paternel son nom.

- A sa mort, la personne se décompose en esprit et en corps putrescible.

- L'esprit du défunt rejoint l'esprit de ces ancêtres.

28) La cosmogonie de la personne kanak, traduit le

SYNTHÈSE FINALE

cycle naturel de la vie pour un individu. Les étapes sont :

- la conception de l'enfant et la gestation (grossesse) dans le monde de l'obscurité ou dans le monde des ancêtres,
- puis la naissance ou sa résurrection à la vie,

- ensuite son adolescence, sa vie d'adulte et sa vieillesse avec le dépérissement du corps et la préparation de l'esprit à poursuivre le cycle continue de la vie.

29) La « Parole KANAK » ou « parole des vieux »

- c'est ce qui fait naître en soi la conscience d'exister et d'occuper un espace défini ;
- c'est d'abord le (spirituel) sacré né de l'invisible et qui arrive dans le visible avec la mission première d'organiser l'espace et établir des relations
- c'est le sacré qui lie, qui scelle ou rompt les alliances, qui construit ou défait les constructions.

30) La force de l'oralité de la coutume procède de la pratique continue et répétée des discours coutumiers à l'occasion des cérémonies ainsi que des récits de contes, des berceuses, des chants «Aé,Aé» et des danses.

Elle constitue une composante importante des rituels coutumiers forgeant inlassablement les mentalités et les pratiques, générations après générations.

31) «La Parole sacrée» pose la question du «dépositaire» et des conditions de sa transmission et de l'éducation au sacré.

NATURE, RESSOURCES ET SOUVERAINETE **32)** Les terres et les ressources

naturelles (minérales, végétales, animales et les savoirs du patrimoine culturel associés du pays) constituent le patrimoine matériel et immatériel du peuple kanak.

- Les chefferies et les clans exercent au nom de leur antériorité ancestrale et de la continuité historique (malgré le fait colonial), leur souveraineté sur leur zone d'influence coutumière (ZIC).

33) La souveraineté naturelle des chefferies et de leurs clans s'exerce sur leur territoire traditionnel du sommet des montagnes à la ligne d'horizon sur la mer.

- Le pays est peuplé depuis plus de 4000 ans et une délimitation naturelle et humaine a permis la cohabitation des chefferies, entités sociales autochtones autonomes.

- La souveraineté du peuple autochtone kanak est constituée de la somme des souverainetés des chefferies

SAVOIR-TRADITIONNEL LANGUES ET CULTURE

34)

Sur les savoirs traditionnels :

- Le savoir-traditionnel et les connaissances associées des plantes sont le patrimoine immatériel du peuple kanak car ils sont le fruit d'une histoire et d'une civilisation commune.

- Chaque clan en est le dépositaire suivant un héritage transmis de génération en génération.

35) Les langues et la culture sont les vecteurs et l'expression de la civilisation kanak, de sa philosophie et de sa « coutume ».

La diversité des langues traduit la richesse de cette culture. C'est un patrimoine unique qui ne peut disparaître et les membres de chaque clan dépositaire de cet héritage ainsi que le peuple kanak en entier, en sont les garants.

C) PEUPLE AUTOCHTONE, COLONISATION et DECOLONISATION

HISTOIRE ET STRUCTURES

36) L'histoire naturelle connue et reconnue des clans et de leur déplacement dans l'espace a

totallement été bouleversée par la colonisation et par l'arrivée de la religion au milieu du XVIIIème.

37) La colonisation a frappé différemment, les régions des 8 pays culturels du pays kanak.

- Dans pratiquement toutes les régions de la grande terre, la violence de la colonisation a

engendré la disparition, de clans et de chefferies, le déplacement de tout ou parties de populations de tribus et de régions toute entières.

- Les traumatismes de ces violences ont marqué durablement les structures coutumières et les hommes qui les habitent.

- Dans la plupart des régions, la création des missions a permis de sauver des populations du massacre colonial ainsi que la reconstruction des tribus et le rétablissement d'un ordre coutumier nouveau, extirpé des pratiques ancestrales considérées comme «barbares» ou anti-chrétiennes.

38) Dans les Îles Loyauté, l'histoire des clans et chefferies a plus été marquée par l'implantation de la religion avec d'un côté les catholiques et de l'autre les protestants. Cette histoire n'a pas fondamentalement remis en cause, l'organisation sociale établie.

39) Pour résister à l'entreprise coloniale de spoliation et d'anéantissement, les atouts du peuple kanak auront été :

- d'une part, l'autonomie des chefferies entre elles ce qui leur a permis d'éviter une guerre coloniale frontale,
- et d'autre part, la capacité de la culture autochtone à s'adapter, en s'appuyant sur des va-



leurs
sociétales
sûres qui fondent en-
core aujourd'hui l'organisa-
tion sociale kanak.

Ces valeurs - l'hospitalité, la
générosité, le respect à tous
les niveaux, la dignité, le travail
- encadrées par la force des
relations et de l'organisation
sociale de la chefferie, ont
porté une dynamique in-
terne forte laquelle a permis
d'intégrer harmonieusement
les nouveaux arrivants.

40) Les valeurs chrétiennes
et la croyance en un Dieu tout
puissant ont transformé
la conscience des hommes et
des femmes autochtones
sans remettre en cause fonda-
mentalement leur vision spi-
rituelle de l'être et de la
nature, la référence à l'esprit
de l'ancêtre ainsi que la cou-
tume dans toutes ses dimen-
sions.

41) Les valeurs dans l'organi-
sation sociale sont le respect,
l'humilité, la solidarité, la
fierté, le sens du devoir vis-à-
vis des autres et de la terre,
l'exercice du droit vis-à-vis des
autres et de la terre.

42) L'organisation sociale se
définit sur plusieurs
niveaux:

a) Le niveau familial ou "HNA-
LAPA":
c'est le lieu où naît la vie, lien
intime avec la nature Le lieu
où la vie nous berce, le lieu de
l'affection. L'espace où on dé-

couvre, où on ap-
prend. L'espace racine,
ciment et ossature de la so-
ciété Kanak

b) Le niveau intra clanique ou
sous-clans, branches, maisons,
barrières;

c) Le niveau inter clanique
ou "grande-maison" "grand -
clan" ou "chefferie";

d) Le niveau pays

43) Le clan et ses compo-
santes internes (sous- clans,
branches, maisons)
est la base de l'organisation
sociale kanak.

44) Le clan dans l'organisa-
tion sociale occupe une place
et des fonctions liées avec son
histoire et son identité.

A l'intérieur d'un clan comme
à l'intérieur d'une
branche/maison ou d'une fa-
mille, chacun des hommes oc-
cupe une place précise avec
des fonctions particulières, en
partant de l'ainé vers le cadet
et vers le benjamin (poin-di)

45) L'exemple similaire pro-
duit par les pays DREHU et
NENGONE, permettent de dé-
gager une philosophie des re-
lations.

Le cycle cosmogonique de
l'homme dans la fratrie, per-
met de cerner les relations
entre les membres aînés, ca-
dets et derniers-nés qui sont
fondées sur les valeurs, de res-
pect de la hiérarchie, de la co-
hésion, de la complémentarité
et de la solidarité.

Ces principes sont indissocia-
bles. Dans la branche clanique,
dans le clan, dans le grand
clan et dans la chefferie, on re-
trouve le même principe.

46) La notion de clan du fait
de l'histoire a été diluée et au-
jourd'hui on trouve beaucoup
d'incertitudes.

Deux approches doivent
trouver les raisons de leurs
complémentarités :

- Le clan référencé à un ancê-
tre commun.

- le clan en recomposition avec
un autre clan dans une organi-
sation sociale déterminée
composante de la chefferie

- parfois dénommées «grand
clan» dans l'organisation so-
ciale ou dans les événements
culturels ou coutumiers :
«grand clan de la chefferie»,
«grand clan de la mer»,
«grand clan de la terre»,
«grand clan guerrier» et
«porte parole».

47) La chefferie exprime au-
jourd'hui l'autorité coutu-
mière sur un territoire donné.
Ses éléments constitutifs sont:
- une population organisée
en clans,

- un pouvoir exercé par le chef
et son conseil
- et un territoire dénommé
aussi « tribu ».

La chefferie a les attributs de
la souveraineté autochtone
kanak.

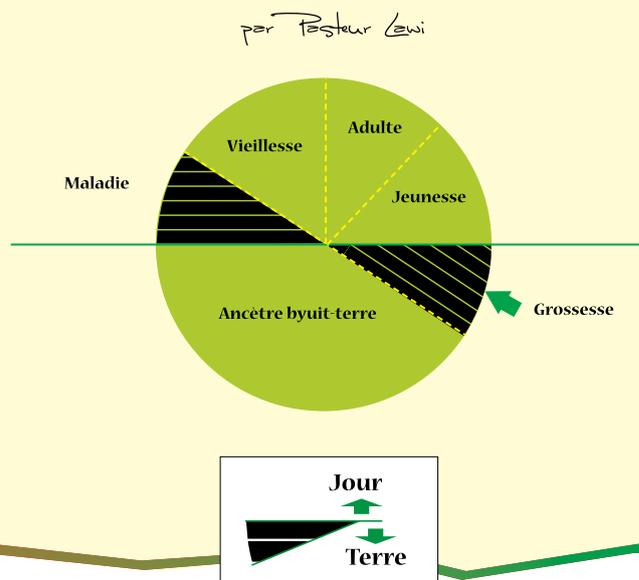
48) Le clan de la chefferie
constitue le poteau central de
la grande case. Il propose ou
nomme le chef qui est en gé-
néral l'ainé de la branche
ainée.

- D'une manière générale,
dans les Îles loyauté, la fon-
ction de chef et de grand chef
se transmet héréditairement.
-La nomination finale d'un
chef doit faire l'objet d'un
consensus issu de la consulta-
tion du/des clans dont le rôle
est de « faire le chef »

49) L'organisation sociale de
la chefferie est basée sur le
rôle traditionnel et spirituel
de chaque clan forgé par
l'histoire.

17

Tableau Cycle Cosmogonique de la vie du Kanak



SYNTHÈSE FINALE DÉCEMBRE 2013

- Les principes de fonctionnement des structures coutumières sont basés sur la « parole », la complémentarité, la hiérarchie, le consensus.

La notion de contre pouvoir est assurée par les mécanismes de prises de décisions dévolues aux clans dont c'est la mission.

50) A titre indicatif, on identifie dans les grandes chefferies des Iles et dans certaines chefferies de la grande terre, la structuration suivante du pouvoir :

- le pouvoir suprême est exercé par le grand chef ;
- la fonction de porte parole est exercée par un clan qui peut aussi être le clan gardien ;
- le conseil est exercé par des clans alliés ;
- le contre pouvoir est exercé par les clans terriens.

- Les prises de décisions de la chefferie sont fondées sur le principe du consensus, « du consentement préalable » de la population. Concrètement, les décisions de la chefferie, sont la parole tissée à la base.

51) Fonctions

- Le chef ou « aîné » du clan est l'aîné de la branche aînée, il veille au partage de responsabilités dans le clan, assure la cohésion du groupe en tant qu'autorité légitime et est garant de la gestion du patrimoine du clan.

- chef ou « aîné » de la branche clanique ou de la « maison » : renvoie à la situation des branches sur environ trois générations. A l'intérieur on retrouve la même situation des fonctions : aîné, cadet et poindi.

- chef ou « aîné » de la famille : traduit la position de l'aîné dans la famille nucléaire (occidentale) ou dans la famille sur deux générations.

- Le « Poindi-Wananaas-Qatr-Djogolone-Kûnty », c'est le dernier né. Il est « sacré » car il est porteur de pouvoir de l'esprit de l'ancêtre.

- Chef et Grand chef : dans un espace donné, il est le descendant direct de l'ancêtre souverain. Sa parole est sacrée, c'est pourquoi il parle rarement. Son porte parole s'exprime pour lui. Il est garant de la cohésion sociale interne où il intervient en dernier.

52) La Légitimité coutumière autochtone est antérieure à la légitimité démocratique apparue avec l'organisation de l'Etat politique qui a institué en France puis installé en 1853 en NC, les règles de la démocratie occidentale.

Elle est exercée sans discontinuité depuis 4000 ans sur l'ensemble du pays.

La légitimité coutumière doit trouver les moyens de son expression dans toutes les institutions républicaines pour exprimer l'esprit de responsabilité, la sagesse, la morale et la spiritualité kanak.

DEVELOPPEMENT 53) À l'intérieur des tribus et des « réserves », l'appropriation du sol se fait par cessions (dons, échanges), par alliances, pour services rendus, par le travail (premier labour et défrichage).

L'appropriation et l'occupation d'un territoire dans le respect des règles et des conditions coutumières prédéfinies, confère aux clans et familles intéressées une sécurité coutumière.

54) La terre fait partie d'abord d'un patrimoine culturel avant d'être un levier économique (extrait du grand palabre des 29, 30 et 31 juillet 1997).

55) La société traditionnelle a un mode de développement communautaire.

56) Face aux grandes autoroutes du développement (économie, usines, numériques, médias, mode de consommation), la société kanak se donne les moyens pour préserver et promouvoir les valeurs kanak :
- au niveau de la langue, de la culture, des pratiques coutumières, de la culture de l'igname et du taro, des coutumes et des fêtes culturelles.

- Cela passe également par la restructuration et la consolidation des familles, des clans et des chefferies (autorités coutumières).

57) Le développement en général et les activités extractives, dévoreuses d'espaces naturels doivent impérativement respecter les terres et les ves-

tiges du patrimoine kanak ancestral.

Le consentement préalable, éclairé et en connaissance de cause de la chefferie et des clans concernés est une règle intangible.

58) Le développement économique des terres et ressources naturelles doit sous forme d'une taxe de compensation de la valeur patrimoniale (renouvelable et non renouvelable), contribuer au financement des activités et des besoins de l'Identité kanak et à la mise en place d'un fonds patrimonial pour les générations futures. Ce fonds sera dénommé comme proposé en 2006, le « Fonds de l'Identité Kanak »

59) Le concept de souveraineté est un droit collectif exercé par les autorités coutumières d'une chefferie et d'un district, et sera traduit par la Zone d'Influence Coutumière (ZIC).

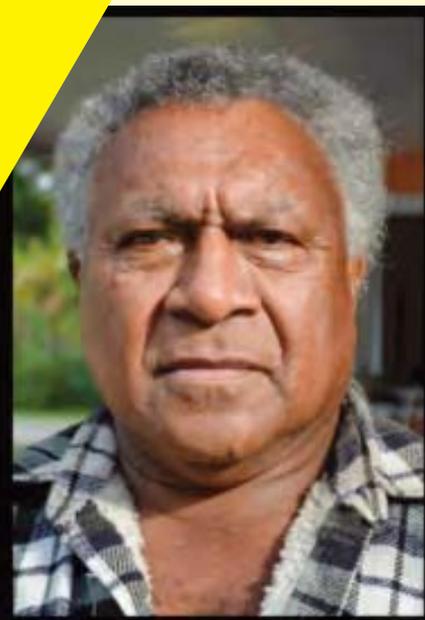
La ZIC couvre tout l'espace naturel de la montagne à la mer se rattachant aux clans d'une chefferie donnée.

Le consentement préalable et éclairé exercé par une chefferie en connaissance de cause, est le moyen de traduire le pouvoir de souveraineté d'une chefferie.

60) Les droits rattachés aux savoirs traditionnels et connaissances associées des plantes, sont reconnus

- d'une part au clan dépositaire,
- et d'autre part, à la communauté kanak élargie ; ■

*Le grand coutumier Charles PITA
est parti dans le cercle sans fin,
selon la tradition Kanak*



CHEF DE LA TRIBU DE OUINANE-NETEA

Monsieur Charles PITA est né il y a soixante trois ans dans la Tribu de Nassirah (tribu originaire de sa maman), il était l'arrière petit fils de Monsieur le Grand Chef Léon PITA, de la tribu de Ouinané-Nétéa dans la Commune de Boulouparis, située dans l'Aire Xârâcùù.

ROULEUR SUR LA MINE DE THIO

Très jeune il commença à travailler pour aider sa famille.

Son premier travail, modeste, a été sur la propriété Ballande qui se trouvait à proximité de la tribu.

Plus tard, une fois son permis de conduire en poche, il acheta son pro-

« ... pendant les douze ans qui suivirent, il devint rouleur sur mine à Thio »

Bien des années plus tard, il fut nommé Chef de la même tribu le 28 avril 2002. La tribu de Ouinané-Nétéa se situe près de la station Ballande, au nord de Tomo et à 12 km au sud-est de la Commune de Boulouparis.

Issu d'une fratrie de huit, quatre frères et quatre sœurs, il eut une enfance entourée de l'amour de ses parents, frères et sœurs et des membres de sa famille et de sa tribu.

Comme bien d'autres enfants à l'époque, l'école n'était pas toujours accessible, voire indispensable, ainsi, il a fréquenté l'école Daniel Mathieu (anciennement l'école publique de Boulouparis) où il arrêta ses études dès l'obtention du Certificat d'études primaires.

pre camion, et, pendant les douze ans qui suivirent, il devint rouleur sur mine à Thio, un travail éprouvant, mais il était robuste et résistant.

Puis, vint le temps où il effectua ici et là des petits travaux d'artisan avant de prendre la gérance de la station d'élevage GIE de NY à Boulouparis, qui, grâce à lui, eut pour résultat l'attribution du foncier dans les années 80.

Charles PITA garda ce poste jusqu'au bout, malgré ses autres engagements.

Par la suite, il décida de racheter un autre camion, ainsi de 2002 à 2005, il redevint rouleur sur mine à l'âge de 53 ans. Passionné par ce travail, il continua par la suite à faire de petits roulages tout en gardant la gérance de la COMI-COB, société minière à



Le cercle avec les deux bouts qui s'ajustent, qui se rencontrent, et bien, c'est la vie !
« Le passage d'un vivant dans le monde des ancêtres est une étape naturelle de la vie d'un kanak. Le passage du monde des vivants au monde des morts est sans fin, puisque la vie est redonnée par l'ancêtre. L'individu en venant au monde devient de fait un membre de la communauté, Avec un nom, une image sociale, qu'il doit, tout au long de sa vie, faire « grandir ». Quand la personne meurt, des processus ritualisés sont initiés afin de « déconstruire » la personne mais son image reste intacte, à tout jamais rattachée à son nom, en acquérant le statut d'ancêtre, gravé dans la mémoire collective. Ainsi, dans la tradition, on dit que « le cercle avec les deux bouts qui s'ajustent, qui se rencontrent, et bien, c'est la vie ! ».

“ *Au revoir Charles,
nous te reverrons bientôt....
Au trône...* ”



Boulouparis de 2005 à 2013. Ainsi, ce grand homme de famille passa toute sa vie à travailler sans relâche, jusqu'au bout.

**HOMME DE FAMILLE
AU GRAND COEUR ET
FIER D'ETRE KANAK**

Avec sa femme Eva, ils eurent dix enfants, huit filles et deux garçons qui leur donnèrent seize petits enfants, il est évident que dans la famille PITA, plus il y a d'enfants et plus les parents sont heureux.

Monsieur Charles PITA était connu de tous pour partager le plus de temps possible avec ses enfants et petits-enfants, un papa gâteau et un grand-père fier de ses enfants et petits enfants. Homme au grand cœur et fier

vice-président du bureau du conseil coutumier de l'Aire Xaraccu, puis, en 2011, lors du renouvellement du bureau de l'Aire, sous la présidence de Monsieur François Luno THAVOAVIANON, il fut nommé 2ème Vice-Président, ayant la charge de la jeunesse, la formation, l'éducation, le foncier, les communes victimes de l'histoire 1870 et les fléaux qui touchent la jeunesse Kanak

**UN HOMME DE RIGUEUR
DANS LE TRAVAIL
ATTENTIF AUX DETAILS
ET TRÈS PARTICULIER
SUR LE TRAVAIL BIEN FAIT**

Bien souvent quand un grand homme décède, les mots abondent

« ... Il était un homme juste et intègre, aimé de tous, il avait une grande âme, il était surtout, et avant tout un grand travailleur et un homme de bien qui s'était toujours investi dans ce qui lui tenait à cœur. »

d'être Kanak, il donna une parcelle de ses terres à l'Aire Xaraccu afin d'y construire la Maison de l'Aire, telle que nous la connaissons aujourd'hui.

De 1996 à 2002, il fut Président du District Coutumier de Boulouparis.

Sous la présidence de Monsieur Joseph OUNDO, il fut nommé 4ème

pour flatter sa vie et ses accomplissements, mais pour ce qui est de Monsieur Charles PITA, les mots prononcés après son départ ne sont rien par rapport à ceux qui ont été prononcés sur lui tout au long de sa vie.

Il était un homme juste et intègre, aimé de tous, il avait une grande âme, il

était surtout, et avant tout un grand travailleur et un homme de bien qui s'était toujours investi dans ce qui lui tenait à cœur, mais avant tout, il y avait sa famille, ses enfants dont la fierté lui revient. Ses petits enfants avec qui il mettait toujours un point d'honneur à passer tous ses dimanches. Un homme comblé par sa descendance.

Il était aussi un homme de rigueur dans le travail, attentif aux détails et très particulier sur le travail bien fait.

**L'IMAGE MEME DU
PILIER CENTRAL DE LA
GRANDE CASE QU'ETAIT
SA FAMILLE**

Connu de tous dans la Commune de Boulouparis et dans tous les districts coutumiers, tribus et clans de l'Aire Xaraccu, Monsieur Charles PITA, de par sa stature et son intégrité, était aimé de tous, il nous a quittés pour aller vers les ancêtres, mais il laisse dans le cœur de tous les coutumiers, et des autres ethnies, l'image même du pilier central de la grande case qu'était sa famille.

Aurevoir Charles, nous te reverrons bientôt.... Au trône...





*Une pensée de Josiane PITA
et de toute la famille de Charles.*

PAPA, le travail que tu as commencé, nous allons le poursuivre avec les paroles que tu nous as laissées.

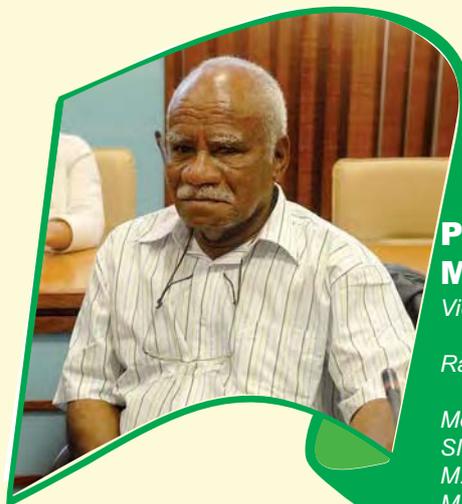
Grand merci encore à toi, tes paroles resteront à jamais dans nos cœurs, Papa. Sans oublier celles sans qui nous ne serions pas là aujourd'hui, mais c'est Dieu qui fait toutes choses. « On t'aime Papa » tes enfants, petits enfants et mam.

Apaa wakè bwa ke nâabu mē na, ngêê nâ ciwi fè rē kèrè mîrî kèèchè bwa ke fètaa na xù ngêê. Ngêê caé mwîî dou rō, ngêê nâ sii mēnêî rē kērê-tèpe rōö, Apaa . chaa ùnâpârâpâri bare êê sîbêêrî bwa mē siè na è, nâ siè bare ngêê. Nâ löva, niè rē tââ xù döu xêêdi.

« Ngêê xwèrii rō » (pâû rōö mē pa xèrōö mē Anyââ).... Cokwa ...

Suivi des travaux du 22

COMMISSION EDUCATION



Constitution de la commission

Président :
M. Joseph NEKARE

Vice-Président : M. Jeamania WHAAP

Rapporteur : M. Paul VAKIE

Membres : M. Luc WEMA – M. David SINEWAMI – M. Pascal SIHAZE – M. Samuel GOROMIDO
M. Ambroise DOUMAI

22

Le 22 octobre 2013, au siège du Sénat Coutumier, s'est tenue la commission «éducation, formation et jeunesses» présidée par Mr Joseph NEKARE, avec l'ordre du jour suivant :

► La formation au leadership

► La participation du Sénat Coutumier à la journée organisée par Karuia Bus samedi 26 octobre 2013

► La participation du Sénat Coutumier au Congrès de la psychologie en Océanie : « transformer la violence en Océanie ».

► Questions diverses : demande de rencontre avec le responsable du service « Jeunesse et sport de la Province des Îles Loyauté », Mr Grégory ARMIEN.

La formation au leadership

La convention de Mme Rolande Trolue a été signée par le président du sénat coutumier et le prestataire.

Ce programme de sensibilisation au leadership sur décision du bureau se déroulera les samedi 16 et dimanche 17 novembre.

Une journée de sensibilisation des jeunes face à l'incivilité est organisée par Karuia Bus et a eu lieu samedi 26 octobre 2013.

Il a été demandé au Sénat Coutumier de tenir un stand d'informations.

La participation du Sénat Coutumier au Congrès de la psychologie en Océanie (CIPO) qui se tiendra du 12 au 15 novembre 2013 à l'Université de la Nouvelle-Calédonie à Nouville sur le thème « transformer la violence en Océanie ».

Les coutumiers sont sollicités sur 2 points :

• Pour leur présence à la cérémonie d'ouverture le 12 novembre à partir de 8H.

• Une participation à une table ronde avec les professeurs Bernard Rigo et David Le Breton le mercredi 13 novembre de 13H30 à 15H00 sur le thème « le Sénat Coutumier et la violence des jeunes ». Demande formulée

par Monsieur Jean-Paul HEL-LOA, vice-président du collège des psychologues en Nouvelle-Calédonie

En vue de préparer « la table ronde du CIPO » des documents ont été remis aux membres de la commission pour la prochaine séance de travail sur la violence des jeunes :

• Une note rappelant la problématique de la jeunesse kanak et les recommandations sous forme d'avis (remis en 2009 au Haut commissaire Yves DASSONVILLE).

• Un deuxième document reprenant les réflexions faites lors de la commission éducation, formation et jeunesse en date du mercredi 9 octobre 2013 sur la notion de « respect ».

et 29 octobre 2013

FORMATION - JEUNESSE

Une demande de rencontre :

Monsieur Grégory ARMIEN, chef de service « Jeunesse et Sport » à la province des Îles, demande une réunion le 30 ou 31 octobre 2013.

L'objet de cette réunion sera une présentation de l'évènement coupe Yeiwéné 2014 et une demande éventuelle de partenariat.

Cet évènement auparavant réunissait la jeunesse loyaltienne, maintenant il y a un souhait de vouloir réunir la jeunesse kanak de tout le pays.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, les membres de la commission fixent la prochaine séance le mercredi 30 octobre 2013 à 14H00. Le président lève la séance à 16h25.



Le 29 octobre 2013 au siège du Sénat Coutumier s'est tenue la commission « éducation, formation et jeunesse » présidée par Mr Joseph NEKARE, avec l'ordre du jour suivant :

► Rencontre avec Mr Grégory Armien sur la participation des jeunes à la coupe Yeiwéné, le souhait d'ouvrir à d'autres jeunes de la Nouvelle-Calédonie.

► Information sur la formation au leadership,

► Bilan de la participation de la commission éducation à la journée organisée par KARUIA BUS : invitation à une journée de sensibilisation des jeunes face à l'incivilité avec stand d'infos du Sénat Coutumier sur place.

► la participation de la commission « éducation, formation et jeunesse » à la table ronde organisée par le CIPO

► les questions diverses.

Rencontre avec le service « Jeunesse, Sport et Loisirs » de la Province des Îles:

• Présentation de la « coupe Yeiwéné » : 23ème année ; construire la notion de compétitivité où on a un gagnant, un perdant. Privilégier les échanges, la solidarité. Président de l'association qui organise l'évènement Mr UNE Marcel

Budget :

• 20 millions pris en charge par la Province Des Îles
Depuis 2011, il y a eu la participation de la Province Nord avec notamment les jeunes de la commune de Canala En 2013, il y a eu la participation des jeunes de l'Île des Pins.

Objectifs :

- Recentrer les partenaires, les trois communes et la Province des Îles.
- Elargir les partenaires tels que la Province Nord, la commune de Canala, la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie, le Sénat Coutumier.
- Créer une nouvelle dynamique prenant en compte les

avancées et le bilan des 22ans d'expériences.

• Afin de favoriser les échanges et la mixité des jeunes, diminution des effectifs. L'expérience passée a montré que les grandes délégations ne facilitaient pas les échanges puisque les jeunes se regroupaient automatiquement par lieux d'appartenance. Points négatifs : problème d'alcool.

Autres modifications :

- les stands d'informations ont été enlevés parce que répétitifs. L'axe culturel a été privilégié et a montré son efficacité comme cela s'est fait dans le pays Nengone.
- Favoriser la participation des différentes tranches d'âge suivantes : (10-13 ans), (13-15 ans), (16-18 ans).
- Dorénavant, à l'étape finale les disciplines se dérouleront sur deux lieux différents par exemple Lifou et Nengone (avec un sport collectif et un sport individuel).

Souhait exprimé par rapport au Sénat Coutumier :

Développer le partenariat entre le Sénat Coutumier et les services « jeunesse, culture,





Le 29 octobre 2013 au siège du Sénat Coutumier s'est tenue la commission « éducation, formation et jeunesse » présidée par Mr Joseph NEKARE, avec l'ordre du jour suivant :

sport et loisir » de la Province des Îles Loyauté, pour la dimension « aires coutumières » et « pays ».

Point sur le « programme de sensibilisation au leadership » :

Le lieu de formation (formation, hébergement et restauration compris) se situera à la Conception. Réf. Mr Dhou

Une réunion de travail est prévue toute la matinée du lundi 4 novembre au Sénat Coutumier sur le contenu du programme (regroupant l'ensemble des formateurs, des personnes ressources et des animateurs).

Bilan de la journée de sensibilisation des jeunes face à l'incivilité organisée par Karuia Bus le samedi 26 octobre 2013.

Le Sénat Coutumier a tenu un stand d'informations de 7h30 à 17h30. Plus de 500 jeunes ont participé. De manière générale, la journée s'est bien passée excepté quelques difficultés observées :

- Les jeunes n'ont pas bénéficié de l'ensemble des infor-

mations et des prestations. Manque d'écoute du fait que les jeunes étaient constamment sur les terrains de jeu. Il aurait pu y avoir un temps marqué pour favoriser l'écoute et l'échange.

- Présence sur le même lieu du tournoi de pétanque de l'USTKE, double sonorisation (problème de coordination et d'animation), présence et vente d'alcool alors que les 1ères règles de la journée de Karuia bus concernaient l'interdiction d'alcool et de drogue. La question de la crédibilité se pose.

Il est prévu une prochaine séance le mercredi 6 novembre 2013 à 15h15 pour poursuivre et finaliser la réflexion sur le Sénat et la violence des jeunes.

Les questions diverses :

Madame GOROEREWAN Glenda, conseillère en Insertion Professionnelle à la MLIJPN de Kone souhaite rencontrer le Sénat Coutumier via la commission dans le cadre d'une réflexion sur la mise en place d'actions pour le public 16-17 ans.

Elle souhaiterait avoir un état des lieux sur ce qui a été fait au niveau du Sénat, en termes d'actions mises en place au sein des aires.

Proposition :

Solution sur l'activité en tribu à partir de l'existant pour réadapter, ou réfléchir sur différentes solutions possibles.

La commission propose une rencontre à une date ultérieure à la mi-novembre 2013.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la prochaine commission est fixée au mercredi 06 novembre 2013 à 14H00.



Programme de renforcement des compétences des jeunes à la prise de responsabilité

Lundi 16 déplacement aller Jeudi 19 déplacement retour : Formation
Mardi 17 et Mercredi 18 Décembre 2013

Mardi 17 Décembre : 1ère partie

8h30-9h00 :
Présentation des participants

9h00-12h30 :
"Culture de l'igname et Identité"
Participation des jeunes dans les différentes étapes de la culture de l'igname
Difficultés rencontrées
Forces et faiblesses
Problématiques importantes pour les jeunes
Synthèse de la réflexion

12h30-13h30 : Repas

2ème partie

13h30-15h30 :
« Un outil à développer pour renforcer les compétences des jeunes : l'Arbre à problèmes et à solutions »
Présentation de l'arbre
Utilisation de l'arbre par les jeunes en rapport avec les résolutions de Luécila et les projets des jeunes.

15h30-16h00 : Pause

16h00-17h30 :
Présentation des arbres en séance plénière

17h30-18h30 :
Temps de discussion avec les personnes-ressources

Mercredi 18 Décembre : 3ème partie

8h30-10h00 :
« Les structures des jeunes pour chaque aire »
Les jeunes discuteront de la manière dont ils voient leurs structures par aire et le fonctionnement qu'ils proposent.
Exemple de l'aire Païci Camukî..

10h00-11h00:
"Le Leadership moderne"
Les 4 types du Leadership

Les valeurs du Leadership
Les objectifs d'un bon Leadership "Méthode SMART"
Les 4 caractéristiques du Leadership
Comment harmoniser les deux formes de Leadership (traditionnel et moderne) pour une gestion efficace des structures des jeunes dans les différentes aires coutumières ?

11h00-12h30 :
Présentation du Sénat Coutumier et du Socle Commun des Valeurs Kanak (SCVK)
Echanges avec les sénateurs

12h30-13h30 :
Repas et temps de discussion avec les personnes-ressources

13h30-15h30 :
Les Plans d'Action par aire
Les jeunes émettront trois priorités de travail pour l'année 2014 et élaboreront des Plans d'action.
Présentation des Plans d'action en séance plénière
4ème partie

15h30-17h00 :
Interventions MIJ/IDCNC/DEFE-PS/EFEPIP/CAP EMPLOI – des organismes au service des Jeunes dans les trois provinces.
Echanges avec les intervenants

17h00-18h00 :
Evaluation des 2 jours de sensibilisation par les participants
Questionnaires à remplir par les jeunes

18h00 :
Coutume d'Au revoir
Personnes-ressources :
Les Sénateurs
Billy Wapotro, Sophie VAKIE, Clément Grochain,
Jean-François Lalié

Coordinatrice : Rolande Trolue
Animateurs : Des jeunes seront proposés comme animateurs.

L'araignée et

Armand GOROBOREDJO est originaire de la tribu D'Ometteux à proximité de Poindimié, il a vécu sa petite enfance dans la tribu de ses ancêtres aux cotés de ses parents et de son frère. L'école à l'époque n'était pas une mince affaire pour les enfants Kanak, aussi il s'arrêta en C.M.2. Par la suite il entra au Lycée Professionnel Champagnat pour y suivre des cours de mécanique générale. Puis, il resta six ans dans l'école des Frères Mariste à Païta. Aujourd'hui, son épouse et lui sont les fiers parents de cinq filles et d'une petite fille.



Il n'a jamais fait l'école des beaux arts, voire même fréquenté une école quelconque dédiée aux arts

Après l'école, vint le temps de l'armée, il fit une année dans le RIMAP, il était supposé partir en France comme beaucoup de jeunes gens originaires des DOM-TOM, à époque où l'armée était obligatoire, mais cela ne se fit pas, il fit donc l'intégralité de son service militaire en Nouvelle-Calédonie.

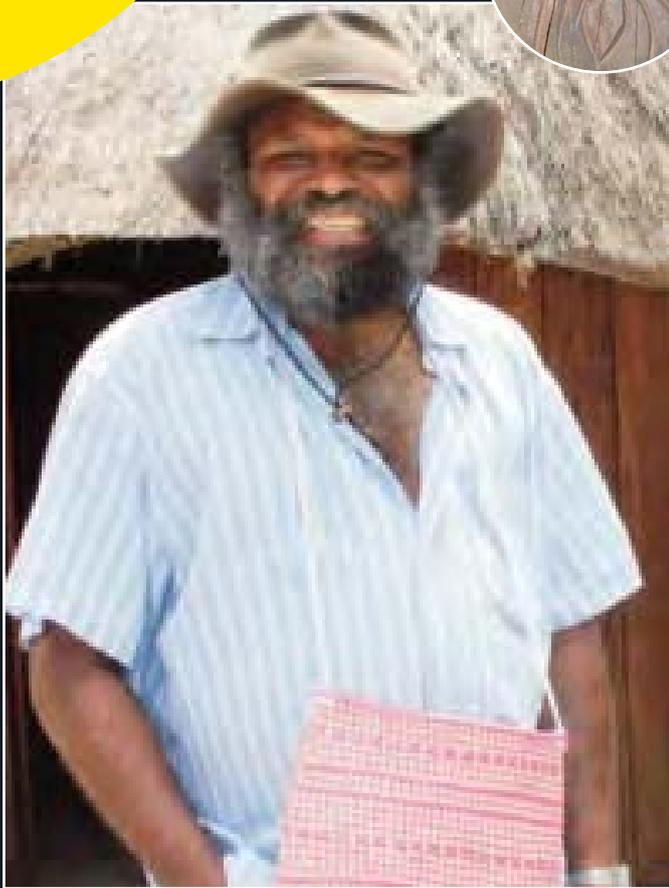
Dès que la quille fut passée, il commença à travailler comme soudeur à Poindimié pour l'entreprise Zucatto pendant treize ans.

Pendant ses moments de loisirs, Armand commença à s'adonner à la sculpture et au dessin, quand bien même il n'avait jamais fait l'école des beaux arts, voire même fréquenté une école quelconque dédiée aux arts.

Il dessina tout d'abord le visage du Président John Kennedy à l'aide d'une photo prise en 1973. Par la suite, il fit sa première figurine à partir de cette photo.

Déjà, l'art commençait à naître dans son esprit, mais le meilleur était à venir.





l'immense chantier du Centre Culturel Tjibaou

De 1994 à 1998, il fut embauché sur l'immense chantier du Centre Culturel Tjibaou par la Société Glauser International en tant que chef d'équipe. Lui et son équipe avaient pour tâche la fabrication, à l'aide de coffrages à béton, d'escaliers en colimaçons et de bancs extérieurs.



Jusque là, rien de surprenant, hormis le fait que ces « constructions » n'avaient rien d'ordinaire, elles avaient un style tout à fait avant-gardiste, elles étaient conçues d'une manière artistique hors du commun, quinze ans plus tard, elles sont toujours là et toujours autant d'avant-garde.

Sur le chantier, pendant ses pauses, Armand commença à travailler le béton, le bois, le fer à béton pour en façonner ses premières œuvres, un mélange assez particulier de trois matériaux à assembler, mais dont le résultat était déjà surprenant.

En 1998, à la suite des accords de Nouméa, qui n'étaient pas trop à son goût, il démissionna de son poste et rejoignit le Conseil coutumier de sa tribu la même année, il resta au conseil jusqu'en 2000.





Et puis, il y a le chapeau.... !

L'employeur de son père était parti en vacances en Australie et il lui avait ramené un chapeau de vacher australien. Lorsque le père d'Armand décéda en 1994, c'était le cousin d'Armand qui avait hérité du chapeau depuis longtemps, il le rendit à Armand qui depuis porte avec fierté ce chapeau quarantenaire, car pour lui, c'est l'esprit de son père qu'il porte sur la tête et qui bien souvent l'inspire.

Parmi tous ses travaux et ses aspirations, Armand GOROBORÉDJO est aujourd'hui Sénateur de l'aire Païci au Sénat Coutumier, Président de la Commission Santé et Médecine Traditionnelle, et il est surtout connu de tous, pour son chapeau d'abord, mais aussi pour sa grande barbe et son éternel sourire, comme s'il avait été sculpté sur son visage, un sourire rempli de bonté, de franchise et de joie de vivre. Plus qu'un sculpteur, plus qu'un Sénateur Armand est avant tout un homme simple, fier de ses origines, et surtout un homme de partage, quelle que soit l'ethnie, son plaisir est de partager ses acquis avec tous.



28

Armand fait son entrée dans l'aire PAICI et en devient le sculpteur en titre

Il devint délégué du conseil coutumier de Baxes.

Là, ayant trouvé sa véritable vocation artistique et culturelle, Armand devint aussi le sculpteur en titre de l'aire Païci.

On lui demanda de sculpter la représentation d'un Kanak assis qui sera par la suite, et qui l'est toujours, dans le hall d'entrée de la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris.



et le chapeau



Suit tout simplement son instinct lorsqu'il façonne son œuvre

N'ayant reçu aucune formation, Armand suit tout simplement son instinct lorsqu'il commence une pièce.

Il peut tout aussi bien commencer par le haut que par le bas, quelle que soit la pièce, il ne la voit pas encore dans la masse du bois.

C'est au cours du processus de découpe du bois à la tronçonneuse d'abord, puis au maillet et au couteau à bois qu'il façonne son œuvre, et là, parfois après seulement deux journées de travail, le morceau de bois prend sa forme jusqu'à la finition.

Une vision des choses qui lui est tout à fait particulière

De par son esprit vif et créatif et ce don qu'il possède de se laisser guider par les messages du bois qu'il travaille, Armand a acquis une vision des choses qui est tout à fait particulière.

S'il est assis à côté d'une personne et que lui et cette personne regardent la même chose, un rocher, un arbre, un paysage, une rivière, ses yeux et son esprit n'auront pas la même vision que celle de son voisin.

Armand, lui, verra le potentiel spirituel de ce qu'il regarde, ce sont les yeux de l'artiste qui voient avant les yeux de l'homme, Armand attache une grande importance à tout ce qui l'entoure dans le moindre détail.

Il faut à Armand environ quatre jours pour sculpter deux totems jumeaux

Il travaille en voyant le message dans le bois, c'est ce dernier qui avec ses nœuds, ses aspérités, ses méandres, le guide tout au long de la sculpture.

Ainsi l'œuvre finale prend vie, selon le bon vouloir des besoins du bois qu'il sculpte.

Armand aime bien jongler avec différents bois pour ses œuvres, il utilise le Kohu, le bois de pétrole, le Tamanou, le Houpe, et même le bois de fer.

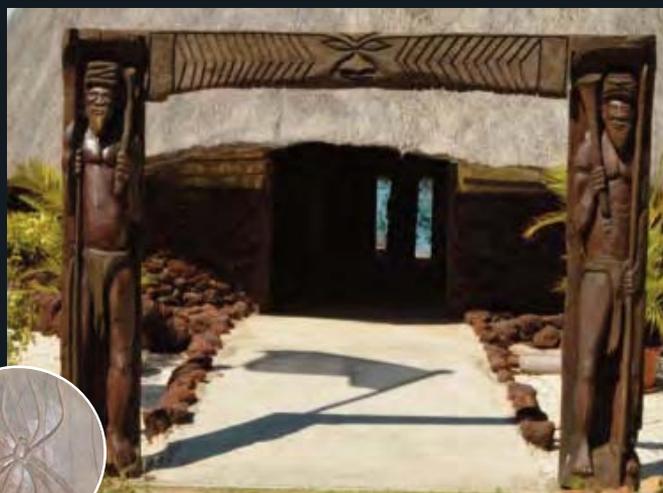
Là, il y a laissé quelques chaînes de tronçonneuse !



Parmi la multitude d'autres œuvres, il a sculpté les deux guerriers qui gardent l'entrée de la grande case du Sénat Coutumier, une grande quantité de sculptures qui ornent l'entrée de plusieurs bâtiments publics en Nouvelle-Calédonie, et, son carnet de commandes est tellement plein qu'il doit refuser du travail...

Ses œuvres ne sont pas signées avec son nom, car pour lui, après son passage dans le monde des vivants, son nom disparaîtra, aussi, lorsqu'il finit une sculpture, il sculpte au pied de celle-ci une araignée...

L'araignée est pour lui l'insecte qui tisse les liens entre les clans pour les unir, aussi, lorsqu'il sera parti, tous sauront que l'œuvre qu'ils regardent aura été faite par Armand GOROBREDJO.





VISITE DU PRÉSIDENT DU SÉNAT

Monsieur Jean-Pierre Bel, Président du Sénat de la République française, le numéro deux de l'Etat est arrivé en Nouvelle-Calédonie-Kanaky le 12 novembre 2013 pour un séjour de trois jours. Lors de cette visite, Monsieur Jean-Pierre Bel a pris le temps de se déplacer au Sénat Coutumier pour présenter ses respects.

30



Mr Jean-Jacques BROT, haut-commissaire et le Président du Sénat de la République française Jean-Pierre BEL

Le geste coutumier

Présenté devant la Grande Case, comme il se doit, aux Sénateurs, Monsieur Jean-Jacques Brot, Haut-Commissaire a fait le geste coutumier qui a été accepté. Les deux délégations sont alors entrées

“Monsieur Jean-Pierre Bel, a confirmé que, depuis vingt-cinq ans le Sénat français avait toujours tenu ses engagements en ce qui concernait les Accords de Matignon, et l’Accord de Nouméa”

dans la Grande Case et ont pris place de part et d’autre à l’intérieur.

Monsieur Octave Togna a alors

pris la parole au nom des coutumiers présents pour exprimer quelques inquiétudes et exposer les problèmes du Sénat Coutumier, et, en particulier pour obtenir l’assurance du soutien de la France lors des commissions de suivi des Accords de Nouméa.

Monsieur Jean-Pierre Bel a rappelé que ces deux accords étaient un bien commun de la République française partagé avec tous les autres signataires. Il a aussi affirmé qu’il appartenait aux Néo-Calédoniens, toutes ethnies confondues de définir la finalité de cet accord. Dans le cas où le processus en cours venait à émerger, alors l’Etat français serait prêt à agir.

En d’autres termes, si le pays devait en arriver à un référendum d’autodétermination, à moins que les différents partis politiques aient trouvé une solution consensuelle.

Pour conclure, Monsieur Jean-Pierre Bel a offert tout le soutien du Sénat français et il a invité bien vivement le Sénat Coutumier à se rapprocher de cette institution pour des échanges et des conseils.

Après des poignées de mains très chaleureuses, la délégation dirigée par Monsieur Jean-Pierre Bel est retournée vers le Haut-commissariat.



Mr Paul VAKIE et Mr Jean-Pierre BEL





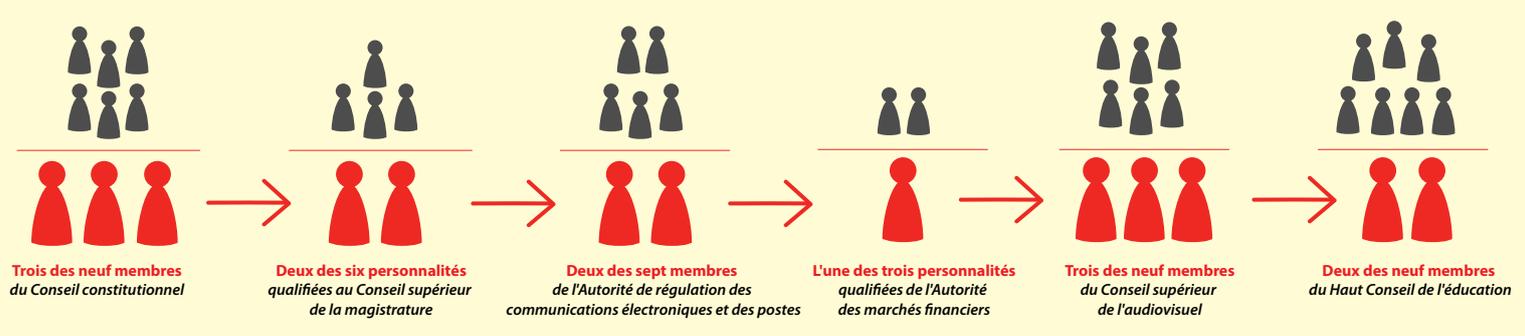
T DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Qu'est le Sénat français et quel est le rôle de son Président ?

Le Président du Sénat

Le Président et le bureau sont élus par l'ensemble des sénateurs après chaque renouvellement partiel, à savoir tous les trois ans, parmi l'un des membres de cette assemblée. Le poste de président est familièrement appelé le plateau1. Monsieur Jean-Pierre Bel est Président du Sénat depuis le 1er octobre 2011. Son rôle est de représenter le Sénat et de diriger les débats de cette assemblée. Il doit être consulté par le Président de la République lorsque ce dernier souhaite dissoudre l'Assemblée Nationale ou mettre en œuvre des pouvoirs exceptionnels (Article 16 de la Constitution). Le président du Sénat assure l'intérim en cas de vacance de la Présidence de la République (mais sans le droit de recourir au référendum, de dissoudre l'Assemblée Nationale ou de demander une révision de la Constitution). Cette situation est survenue deux fois, lors de la démission du Général de Gaulle (1969) et lors de la mort de Georges Pompidou (1974) ; dans les deux cas, cet intérim a été assuré par Alain Poher. De par cette attribution, le Président du Sénat peut devenir, pendant cet intérim, le premier personnage de l'État dans l'ordre constitutionnel.

Une fois élu, le Président du Sénat désigne alors :



Le Président du Sénat est parfois présenté comme le deuxième personnage de l'État après le Président de la République.

Cette erreur est due à une mauvaise interprétation de l'article 7 de la Constitution, qui dit qu'en cas de « vacance de la présidence de la République pour quelque cause que ce soit » le Président du Sénat « exerce provisoirement les fonctions » de chef de l'État2.

La confusion peut aussi être due à l'Histoire, selon Pierre Sadran, car sous la IIIe République, le Président du Sénat avait plus d'importance que sous la Ve République.

C'est pourtant le Premier ministre qui est le deuxième personnage de l'État, le Président du Sénat n'étant que le troisième devant le Président de l'Assemblée Nationale.

La seule règle de droit dans ce domaine est en effet le décret en vigueur sur l'Ordre de préséance en France, du 13 septembre 1989, relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires. Ce décret attribue effectivement le deuxième rang de l'État au Premier ministre, devant le Président du Sénat. On peut constater son application lorsque les plus hautes personnalités de l'État sont réunies, par exemple lors des cérémonies du 14 juillet, où le Premier ministre est placé au plus près du Président de la République.

**COORDONNEES DES OFFICIERS PUBLICS
COUTUMIERS AU 1er JANVIER 2013**

DRUBEA KAPUME

4 rue du Maréchal Foch
Immeuble CASTEIX
2ème étage
BP E3 – 98848 Nouméa
cedex
27.49.81 (tél/fax)
28.84.53 (tél)

Lucinda CREUGNET
Port : 79 46 10
lucinda.creugnet@gouv.nc

Wahmetroua KAPOUA
Port : 76 08 87
wahmetroua.kapoua@gouv.nc

XARACUU

Village de Boulouparis
BP 367 – 98812
Boulouparis
43.57.74 (tél/fax)

1, rue Marcel Nonnaro
BP 221 – 98813 Canala
42.85.97 (tél/fax)

Thapane WHAAP
Port : 79 42 17
thapane.whaap@gouv.nc

François MEANDU-POVEU
Port : 79 06 91
françois.meandu-poveu@gouv.nc

PAICI CAMUKI

Immeuble Henriot
Village Koné
BP 885 – 98860 Koné
42.31.11 (tél/fax)

Odette WAIA
Port : 74.87.32
odette.waia@gouv.nc

Aude MEBOEDE
Port : 74.47.66
aude.meboede@gouv.nc

Henri HNANGANYAN
Port : 79 42 37
henri.hnanganyan@gouv.nc

AJIE ARO

89, rue Guillain
Village de Bourail
BP 803 – 98870 Bourail
43.31.76 (tél/fax)
43.26.59 (tél)

Marie-Jeanne HNACIPAN
Port : 76 26 93
marie-jeanne.hnacipan@gouv.nc

Pascaline NETIRE
Port : 74.47.63
pascaline.netire@gouv.nc

DREHU

Tribu Lucila
BP 457
98820 Wé Lifou
45.03.78 (tél/fax)

Hélène HOKO
Port : 79.39.66
helene.hoko@gouv.nc
Joseph NGAIOHNI
Port : 76 02 07
joseph.ngaiohni@gouv.nc

HOOT MA WHAAP

Rue Georges BAUDOUX
Village de Koumac
BP 677 – 98850 Koumac
42.55.44 (tél/fax)

Ludovic SAUME
Port : 74 47 65
ludovic.saume@gouv.nc

Village de Pouébo
BP 151 – 98824 Pouébo
42.86.17 (tél/fax)

Igovasa LAVELUA TUFELE
Port : 79.49.68
igovasa.lavelua-tufele@gouv.nc

Conseil coutumier
Hoot ma Whaap
Tribu de Gatope
98833 Voh
47.53.27 (tél/fax)

Sabrina MONTAZI
Port : 79 40 92
sabrina.montazi@gouv.nc

NENGONE

La Roche
BP 218
98828 Tadine Maré
45.02.17 (tél)
45.44.10 (Fax)

Suzanne BAEBAE
Port : 74 47 62
suzanne.baebae@gouv.nc

IAAI

Tribu de Wadrilla
BP 306 – 98814 Fayaoué
Ouvéa
45.05.16 (tél/fax)

Rock TOGNA
Port : 79 38 56
rock.togna@gouv.nc

Numéros utiles... Numéros utiles...

**SÉNAT
COUTUMIER**

Tél. : 24.20.00
Fax : 24.93.20

GOUVERNEMENT
Tél : 24.65.65

CONSEILS COUTUMIERS

HOOT MA WHAAP
Tél. : 47.53.26 - FAX : 47.51.01

PAICI CAMUKI
Tél. : 42.75.41 - FAX : 42.37.02

AJIE ARO
Tél. / Fax 46.04.07 - 46.16.44

XARACUU
Tél. : 35.42.38 - FAX : 35.10.09

DRUBEA KAPUME
Tél. : 28.32.87 - FAX : 28.32.90

DREHU
Tél. / Fax : 45.43.43

NENGONE
Tél. / Fax : 45.49.16

IAAI
Tél. : 45.09.55 - FAX : 47.17.27

